

Une aide de 500 € au financement du permis de conduire pour les apprentis est prévue par la loi « avenir professionnel* ».

Les conditions pour pouvoir bénéficier de cette aide :

- Etre âgé(e) d'au moins 18 ans à la date de la demande
- Etre en contrat d'apprentissage (autre statut non accepté)
- Etre engagé(e) ou avoir été engagé(e) dans une démarche de formation dans une auto-école (du permis B uniquement)

Les documents à fournir :

1. Facture de moins de 12 mois
2. Une copie recto/verso de votre carte d'identité en cours de validité ou passeport ou carte de séjour en cours de validité.
3. Le formulaire complété
4. 1 Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Le formulaire peut être téléchargé ou est disponible à la Vie Scolaire du CFA.